



DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du mercredi 15 février 2017

N° de délibération : 2017-6-CS	
CADRE :	Budget
OBJET :	Montée en débit filaire – création d’une autorisation de programme

L’an deux mille dix-sept, le 15 février à 14H00, le comité syndical de « Charente Numérique » s’est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, son président.

Présents	Présent	Représenté	Absent Non représenté	Absent représenté par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Procuration donnée à Mme Marie Henriette BEAUGENDRE
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ			X	

Six (6) délégués sur huit (8) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que le Syndicat mixte ouvert « Charente Numérique » a été créé le 7 décembre 2016 ;

Considérant qu’en adhérant à Charente Numérique, le Département de la Charente a transféré sa compétence de création de réseaux de télécommunications (article L. 1425-1 du CGCT) et les opérations qui s’y rattachaient ;

Considérant que le Département de la Charente a notamment transféré à Charente Numérique au titre du volet de Montée en Débit filaire (MeD) le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de NRA-MeD et l'opticalisation de NRA-ZO ;

Considérant que de façon à assurer la continuité du règlement des fournisseurs et de ne pas budgéter sur 2017 la totalité des investissements relatifs à cette partie du projet Très Haut Débit, il nécessaire de créer une autorisation de programme correspondant à cette partie des investissements et de mobiliser pour cette année les crédits de paiement ;

DECIDE d'approuver :

- le vote d'une autorisation de programme de 6 902 455,00 € au titre de la Montée en Débit filaire,
- le phasage suivant des crédits de paiement en réservant pour l'année 2017 une enveloppe de 4 390 897,20 € :

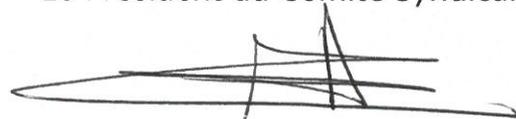
AP « NRA-MeD »	CP 2016	CP 2017	CP 2018
6 902 455,00 €	15 420,00 €	4 390 897,20 €	2 496 137,80 €

Résultats du vote :

Présents	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU (pouvoir à Mme Marie Henriette BEAUGENDRE)	X			
Collège Région				
M. Mathieu HAZOUARD	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT et Jonathan MUÑOZ sont absents, non représentés.

Le Président du Comité syndical



M. Jacques CHABOT

